

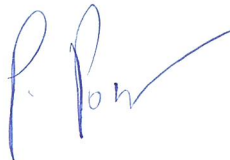
NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Pierre Eric POMMELLET
Président-Directeur général



Comptes annuels de Naval Group SA

au 31 décembre 2023

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

- 1. Faits caractéristiques de la période**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- 4. Informations relatives au bilan actif**
- 5. Informations relatives au bilan passif**
- 6. Informations relatives au compte de résultat**
- 7. Autres informations**
 - 7.1. Evènements postérieurs à la clôture**
 - 7.2. Engagements hors bilan**
 - 7.3. Instruments financiers**
 - 7.4. Litiges**

I. BILAN AU 31/12/2023

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et. provisions.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			300 373	259 572	40 801	49 547
Fonds commercial			474 067	247 712	226 355	226 355
Immobilisations en-cours			23 906		23 906	15 043
Avances et acomptes			22		22	108
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			58 586	21 976	36 610	35 542
Constructions			652 564	333 575	318 989	296 034
Installations techniques, mat. et outillage indust			453 048	314 707	138 341	126 566
Autres immobilisations corporelles			391 598	263 238	128 361	122 792
Immobilisations en cours			91 173		91 173	81 556
Avances et acomptes			3 056		3 056	2 806
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	note 2		519 049	325 586	193 463	169 230
Créances rattachées à des participations	note 8		47 810	47 810		
Autres titres immobilisés	note 8		11 830	1 385	10 445	10 605
Prêts	note 8		24 082		24 082	18 241
Autres immobilisations financières	note 8		1 513		1 513	1 276
ACTIF IMMOBILISE			3 052 678	1 815 560	1 237 118	1 155 700
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			461 867	24 345	437 522	409 031
En-cours de production de biens			40 472	3 410	37 062	27 464
En-cours de production de services			1 941		1 941	843
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			1 305 082	4 476	1 300 606	1 040 496
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 ; 8		13 142 139	6 263	13 135 876	11 939 065
Autres créances	note 8		450 553	67 246	383 307	386 838
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	note 3		1 002 195		1 002 195	1 428 274
Disponibilités			335 552		335 552	164 259
Charges constatées d'avance	notes 4 ; 8		56 026		56 026	54 873
ACTIF CIRCULANT			16 795 828	105 740	16 690 088	15 451 145
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			1 838		1 838	22
TOTAL GENERAL			19 850 345	1 921 300	17 929 045	16 606 867

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	451 475	292 530
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			295 401	327 845
Subventions d'investissement			3 550	4 000
Provisions réglementées			53 051	51 986
CAPITAUX PROPRES			1 441 221	1 314 105
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			5 334	5 570
AUTRES FONDS PROPRES			5 334	5 570
Provisions pour risques		note 6	638 659	690 991
Provisions pour charges		note 6	86 472	86 561
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			725 131	777 552
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8	72 794	45 909
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			12 943 342	12 012 586
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 ; 8	1 697 494	1 446 468
Dettes fiscales et sociales		note 7	481 799	495 190
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			38 937	33 658
Autres dettes			60 197	71 523
Produits constatés d'avance		notes 7 ; 8	462 124	403 827
DETTES			15 756 687	14 509 162
Ecart de conversion passif			672	477
TOTAL GENERAL			17 929 045	16 606 867

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

RUBRIQUES euros	en k	31/12/2023			31/12/2022
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 579 053	1 043 434			2 321 049
Production vendue de services	1 390 322	210 339			1 686 345
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 969 375	1 253 773	note 9	4 223 148	4 007 394
Production stockée					4 985
Production immobilisée					9 308
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation					4 902
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	214 668	154 003
Autres produits				50 304	74 912
PRODUITS D'EXPLOITATION				4 527 094	4 255 503
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements				456 834	470 945
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				(29 562)	(21 719)
Autres achats et charges externes			note 11	2 094 469	2 041 119
Impôts, taxes et versements assimilés				63 719	59 987
Salaires et traitements			note 12	930 269	905 366
Charges sociales				407 622	422 056
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	109 347	109 899
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10		119
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	12 567	11 149
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	163 430	153 107
Autres charges				29 961	6 671
CHARGES D'EXPLOITATION				4 238 657	4 158 700
RESULTAT D'EXPLOITATION				288 437	96 804
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations				20 787	90 240
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				221	261
Autres intérêts et produits assimilés				50 061	20 839
Reprises sur provisions et transferts de charges				11 374	17 848
Différences positives de change				2 260	10 077
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				114	149
PRODUITS FINANCIERS				84 816	139 414
Dotations financières aux amortissements et provisions				3 770	110
Intérêts et charges assimilées				8 088	10 041
Différences négatives de change				1 671	6 907
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES				13 529	17 058
RESULTAT FINANCIER			note 13	71 287	122 355
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				359 724	219 159
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				17	227 300
Produits exceptionnels sur opérations en capital				604	2 506
Reprises sur provisions et transferts de charges				4 867	3 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS				5 488	233 372
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 384	1 527
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				3 104	7 025
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				5 207	8 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES				9 696	16 919
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	(4 208)	216 453
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				25 266	47 288
Impôts sur les bénéfices			note 15	34 849	60 479
TOTAL DES PRODUITS				4 617 398	4 628 288
TOTAL DES CHARGES				4 321 997	4 300 443
BENEFICE OU PERTE				295 401	327 845

Le total du bilan avant répartition est de 17 929 045 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 4 617 398 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 295 401 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2023.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra le 22 mars 2024.

L'exercice 2023 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- plus de 3 milliards de prises de commandes ;
- un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,3 milliards d'euros ;
- des réussites opérationnelles avec notamment la livraison à la Marine nationale du SNA *Duguay-Trouin*, l'entretien intermédiaire du porte-avions *Charles De Gaulle*, la livraison d'une première corvette Gowind pour les Emirats Arabes Unis (EAU), un cinquième sous-marin pour la marine indienne, et la mise à flot de la première frégate de défense et d'intervention (FDI) pour la marine grecque.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié des règlements publiés ultérieurement et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- Mali technique :
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 – 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (§ 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès lors que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués à partir d'un certain nombre d'années de services et de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.
La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite.
Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'intervenants financiers.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **GPEC**

Dans le cadre d'un transfert du savoir, l'accord du 07 septembre 2020 permet aux personnels ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe et âgés de plus de 58 ans de s'engager sur une date de départ en retraite entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2025.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, une majoration de leur indemnité de départ à la retraite d'une valeur de 3 mois de salaire ou d'un rachat de trimestres à hauteur de 4 maximum.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer le 07 septembre 2024 tel que mentionné dans l'avenant signé le 11 juillet 2023.

- **Long Term Incentive Plan ou LTIP**

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 20 février 2019, a décidé de faire usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale et a arrêté un plan de rétention (*Long Term Incentive Plan* ou LTIP) couvrant la période 2019-2022 et portant sur l'attribution au profit de certains membres du personnel salarié de Naval Group de 69.000 actions gratuites de la Société sous réserve de l'atteinte de conditions de performance prévues par ce plan.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 février 2023, a constaté l'atteinte des conditions de performance prévues par le LTIP 2019-2022, l'attribution définitive et la remise par la Société aux bénéficiaires concernés de ce plan de 13.101 actions ordinaires existantes de la Société.

3.NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4.INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 448 393 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Extension du bâtiment Le Gris à Cherbourg
- Extension d'un bâtiment à Indret
- Sortie des immobilisations après les inventaires effectués (essentiellement dans le matériel informatique)

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 440 779) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2023 sont de 176 304 k€.
Ces fonds de commerce n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation en 2023 et la provision pour dépréciation cumulée est de 71 408 k€ au 31 décembre 2023.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	775 494	34 631	11 542	215	798 368
Immobilisations incorporelles	775 494	34 631	11 542	215	798 368
Terrains	57 035	3 071		1 520	58 586
Constructions sur sol propre	263 553	24 172	23	2 453	285 248
Constructions sur sol d'autrui	54 995	4 430	12	4 909	54 504
Constructions installations générales, agencements et aménagements	290 102	25 182		2 473	312 811
Installations techniques, matériel et outillage industriel	422 082	36 964	143	5 855	453 048
Installations générales, agencements et aménagements divers	204 468	17 022	88	4 650	216 752
Matériel de transport	4 643	615	152	16	5 090
Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 048	19 243	13	2 521	169 757
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	81 556	71 786	62 096	73	91 173
Avances et acomptes	2 806	251			3 056
Immobilisations corporelles	1 534 287	202 735	62 528	24 470	1 650 025
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	542 905	23 954			566 860
Autres titres immobilisés	11 830				11 830
Prêts et autres immobilisations financières	19 517	9 584		3 506	25 595
Immobilisations financières	574 253	33 538		3 506	604 285
TOTAL GENERAL	2 884 034	270 905	74 070	28 191	3 052 678

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	176 304			176 304
Autres immobilisations incorporelles	236 729	23 057	215	259 572
Immobilisations incorporelles	413 034	23 057	215	435 876
Terrains	21 493	1 783	1 301	21 976
Constructions sur sol propre	115 493	9 321	1 748	123 066
Constructions sur sol d'autrui	22 668	2 974	4 330	21 312
Constructions installations générales, agencements et aménagements	169 373	17 770	2 249	184 895
Installations techniques, matériel et outillage industriels	293 338	25 166	5 713	312 791
Installations générales, agencements et aménagements divers	128 329	11 116	3 559	135 887
Matériel de transport	3 273	293	16	3 550
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 650	18 289	2 451	117 488
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	855 618	86 713	21 365	920 965
TOTAL GENERAL	1 268 651	109 770	21 580	1 356 841

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (109 347 k€) et en charges exceptionnelles (423 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	71 408			71 408
Immobilisations incorporelles	71 408			71 408
Terrains				
Bâtiments	3 601	259	792	3 068
Logements	84		3	81
Installations générales	308		214	94
Ouvrage d'infrastructures	1 090		32	1 059
Matériel industriel	2 156	64	322	1 899
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	22		5	17
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 114	400	440	6 073
Matériel de transport				
Matériel informatique		12		12
Autres matériels de bureau et informatique		222		222
Mobilier		6		6
Immobilisations corporelles	13 375	964	1 808	12 531
TOTAL GENERAL	84 783	964	1 808	83 938

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	4 381	77 315	21 850		849	1 803	
MOPA 2	100%	70	(22)	104	45		0	(3)	
Sirehna	100%	300	8 887	4 239	4 239		15 635	503	604
DES	49%	500	160	245	245		92 799	1 396	620
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	360 932 INR	1 047	1 047		849 801 INR	65 232 INR	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(134 293) MYR	853	0		101 623 MYR	43 767 MYR	
Itaguaí Construções Navais	41%	1 726 BRL	(33 473) BRL	79	79	21 000	86 979 BRL	(361 280) BRL	
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	17 091 BRL	2 391	2 391		0 BRL	2 659 BRL	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	6 383 SGD	51	51		34 688 SGD	6 462 SGD	5 369
Naval Group Coopération	100%	700	240	700	700		0	451	450
Naval Group Participations	100%	1 400	(3 926)	1 400	0		0	(143)	
Armaris Quater	100%	37	32	37	37		0	(4)	
Armaris Quint	100%	36	(21)	57	0		0	(20)	
Armaris Sixt	100%	36	(19)	58	14		0	(3)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	0	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	(74 454)	263 758	0		0	848	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	14 688 MYR	1 969	1 969		16 051 MYR	4 498 MYR	
Kership	45%	5 000	3 768	2 250	2 250		210 954	5 065	4 050
Naval Group Support	100%	64	(36 763)	2 450	0		7 548	(1 583)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	(2 378) AUD	2 092	2 092		0 AUD	1 785 AUD	2 665
Technicatome	20,32%	22 140	239 803	113 404	113 404		554 508	90 817	6 524
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902		13 924	13 924		2 482 000	127	
MO - Porte avions	65%	100	495	69	69		96 653	1 537	505

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	4 000	(441)	4 000	2 500		4 011	246	
Naval Group BV	100%	100	68 (*)	100	100		696 (*)	22 (*)	
Naviris Holding	50%	5 000	(6 243)	2 500	2 500		0	1 500	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000 EGP	6 387 EGP	0	0		85 936 EGP	19 262 EGP	
Naval Group Ré	99,99%	10 000	0	10 000	10 000		0	0	
Naval Group Hellas	100%	25	0	25	25		0	(248)	
Jeumont Electric	31,47%	44 262	0	13 929	13 929	2 563	0	0	
Total				519 049	193 463	23 563			20 787

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien (*) Données provisoires 2022
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour
 EGP = Livre Egyptienne AUD = Dollar Australien

- En 2023, Naval Group SA a créé les sociétés Naval Group Ré (capital de 10 000 k€) et Naval Group Hellas (capital de 25 k€).
- En décembre 2023, Naval Group SA a pris une participation de 31,47% dans la société Jeumont Electric pour un montant de 13 929 k€.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	225
Fonds Financière De Bienne Compartiment 1	6,29%	276	220
Fonds Financière De Bienne Compartiment 2	10,36%	0	0
Fonds Financière De Bienne Compartiment 3	6,27%	5 000	5 000
Fonds Atalaya	31,70%	0	0
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	5 000
TOTAL		11 830	10 445

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 843
Participations	519 049
Créances rattachées à des participations	
Prêts	23 730
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	639
Avances et acomptes versés sur commandes	297 062
Créances clients et comptes rattachés	222 865
Autres créances	114 585
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	72 792
Avances et acomptes reçus sur commandes	242 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 125
Autres dettes	50 833

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe ;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé 66 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		461 867	24 345	437 522
En-cours de production de biens		40 472	3 410	37 062
En-cours de production de services		1 941		1 941
Produits finis				
TOTAL		504 280	27 755	476 525

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	94	94	
VMP	1 002 101	1 002 101	
TOTAL	1 002 195	1 002 195	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 992 344 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 9 757 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	12 257 686 k€	10 970 941 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	56 026 k€	54 873 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 300 000			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice en k euros		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 314 105
Distributions sur résultats antérieurs		(168 900)
Capitaux propres après distributions		1 145 205
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées		1 065
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	450	
Autres variations (report à nouveau)		158 945
Résultat de l'exercice N-1	158 945	
Résultat de l'exercice N		295 401
SOLDE		296 016
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 441 221

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 292 530 k€
- Résultat 2022 327 845 k€
- Dividendes versés en 2023 (168 900 k€)
- Solde 451 475 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	51 986	3 727	2 663		53 051
PROVISIONS REGLEMENTEES	51 986	3 727	2 663		53 051
Provisions pour litiges	218 281	43 842	77 789	24 240	160 094
Provisions pour garanties	67 421	10 666	5 780	3 547	68 759
Provisions pour pertes à terminaison	27 357	13 927	955	2 388	37 940
Provisions pour amendes et pénalités	30 319	1 001	17 959	310	13 051
Provisions pour pertes de change	22	1 838	0	22	1 838
Provisions pour pensions, obligations similaires	81 521	18 042	8 074	10 128	81 361
Autres provisions pour risques et charges	352 630	76 046	2 708	63 881	362 087
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	777 552	165 362	113 266	104 517	725 131
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	71 408				71 408
Dépréciations sur immobilisations corporelles	13 375	964	1 808		12 531
Dépréciations sur titres de participation	325 865	1 521		1 800	325 586
Dépréciations sur autres immobilisations financ	49 035	411		251	49 195
Dépréciations sur stocks et en cours	24 775	7 441	2 699	1 761	27 755
Dépréciations sur comptes clients	7 236	107	772	308	6 263
Autres dépréciations	67 766	5 020	129	935	71 722
DEPRECIATIONS	559 460	15 463	5 409	5 055	564 459
TOTAL GENERAL	1 388 998	184 552	121 337	109 572	1 342 641
Dotations et reprises d'exploitation		175 997	116 866	97 802	
Dotations et reprises financières		3 770		11 374	
Dotations et reprises exceptionnelles		4 785	4 471	396	

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 32 640 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2023 sur la base des calculs effectués en 2023 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2023 est de 3,20 % contre 3,10 % au 31 décembre 2022.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2023 est de 6,26 % contre 5,70 % au 31 décembre 2022.

Le taux d'inflation est de 2 % comme au 31 décembre 2022.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu est de 2,80 % comme au 31 décembre 2022.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	109 000
Coût des services rendus	9 614
Intérêt sur la dette actuarielle	3 512
<u>Dette actuarielle estimée à la clôture</u>	<u>122 126</u>
Prestations payées	(5 301)
Gains / expérience	7 442
<u>Dette actuarielle calculée à la clôture</u>	<u>124 267</u>

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	88 193
Rendement des placements	3 528
Gain actuariel sur placements	(4 420)
<u>Valeur des placements calculée à la clôture</u>	<u>87 301</u>

Au 31 décembre 2023, le fonds se composait de 54,32 % d'actions, de 27,71 % d'obligations, de 14,27 % d'actifs monétaires et de 8,71 % d'actifs diversifiés.

Le régime de fin de carrière comporte des actifs de couverture placés chez AG2R et la Société Générale dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2023 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus	(9 614)	(12 826)
Intérêt sur la dette actuarielle	(3 512)	(1 039)
Rendement attendu des placements	3 528	1 930
Amortissement coût des services passés	(617)	(966)
(Coût net)	(10 215)	(12 901)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle estimée à la clôture	124 267	109 000
Valeur des placements à la clôture	(87 301)	(88 193)
Déficit	36 966	20 807
Coût des services passés non comptabilisés	(299)	11 566
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(4 027)	(4 647)
Provision nette comptabilisée	32 640	27 726

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 2 031 k€
La réforme des retraites sur l'âge du départ a un impact non significatif dans nos comptes (0,3 M€)
- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 591 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 20 749 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 16 350 K€
- Dans les litiges sociaux, nous avons constaté une provision de 8 000 k€ au titre de la jurisprudence européenne qui donne droit au cumul des congés payés pendant un arrêt maladie simple.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs :	1 321 219 k€	1 172 594 k€
Dettes fiscales et sociales :	231 720 k€	284 219 k€
Fournisseurs immobilisations :	12 644 k€	11 780 k€
Autres dettes :	10 433 k€	14 033 k€
Produits constatés d'avance :	462 124 k€	403 827 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		47 810		47 810
Prêts		24 082	2 563	21 519
Autres immobilisations financières		1 513	71	1 443
Clients douteux ou litigieux		6 517	6 449	69
Autres créances clients		13 135 622	13 111 803	23 819
Personnel et comptes rattachés		508	508	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 539	1 539	
Etat : impôts sur les bénéfices		43 357	43 357	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		249 790	249 790	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		143 440	143 440	
Débiteurs divers		11 918	11 918	
Charges constatées d'avance		56 026	56 026	
TOTAL		13 722 124	13 627 465	94 659

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		72 794	72 794		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 697 494	1 697 494		
Personnel et comptes rattachés		153 881	153 881		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		120 847	120 847		
Etat : impôts sur les bénéfices		276	276		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		185 998	185 998		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		20 796	20 796		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		38 937	38 946		
Groupe et associés		1 475	1 475		
Autres dettes		58 722	58 722		
Produits constatés d'avance		462 124	462 124		
TOTAL		2 813 354	2 813 354		

Les créances à 1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 47 810 k€ qui sont dépréciés à 100%.

Les prêts concernent les filiales Itaguaí Construções Navais pour 21 167 k€ et Jeumont Electric pour 2 563 k€.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 72 792 K€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients privés France	268 933	260 130
Clients étatiques	2 715 587	2 508 560
Total clients France	2 984 520	2 768 690
Clients Export	1 238 110	1 238 666
SOFRANTEM / DCNI	518	38
Total clients Export	1 238 628	1 238 704
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 223 148	4 007 394

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES euros	en k	31/12/2023	31/12/2022
Reprises de provisions et dépréciations		214 668	154 003
Dotations aux amortissements		109 347	109 899
Dotations aux provisions et dépréciations		175 997	164 375

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 105 407 k€ à fin décembre 2023.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 122 009 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Cadres (Niveau 1)	7 994	7 630	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	4 109	3 951	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 720	2 601	1 336	1 513
TOTAUX	14 823	14 182	1 336	1 513

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 71 287 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 84 816 k€ sont principalement :

- les intérêts sur certificats de dépôts pour 28 992 K€
- les revenus des titres de participation pour 20 787 k€
- les reprises sur provision pour insuffisance de la situation nette des filiales pour 9 300 k€
- les intérêts créditeurs pour 9 035 k€
- les intérêts des comptes courants pour 5 849 k€
- les intérêts moratoires clients pour 4 196 k€
- les gains de change pour 2 260 k€
- les produits SOFRANTEM pour 1 989 k€
- les reprises sur dépréciations des titres de participation pour 1 800 k€

Les charges financières de 13 529 k€ sont principalement :

- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 3 000 k€
- les intérêts des comptes courants pour 2 033 k€
- les intérêts moratoires fournisseurs pour 1 897 k€
- les dotations aux provisions pour pertes de change pour 1 838 k€
- les pertes de change pour 1 671 k€
- les dotations pour dépréciation des titres de participation pour 1 521 k€
- les intérêts des emprunts pour 801 k€
- les dotations pour dépréciation des FCPR pour 411 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est de (4 208) k€ et s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		1 203		(1 203)
Subventions d'investissement			450	450
Plan d'adaptation de l'Emploi		176	252	76
Amortissements dérogatoires		3 727	2 663	(1 064)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		3 105	154	(2 951)
Dépréciation des immobilisations		1 387	1 808	421
Ajustement provision EMERA		93	144	51
Divers		5	17	12
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 696	5 488	(4 208)

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est de 216 453 k€ et s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		138		(138)
Subventions d'investissement			796	796
Complément prix de cession des titres PRINCIPIA			936	936
Abandon de créance IVA et reprise de provision		19	19	0
Plan Actionnariat Collectif (malis rachat actions)		5 688		(5 688)
Solde dépôt de garantie Egypte		29		(29)
Plan d'adaptation de l'Emploi		1 325	1 456	131
Amortissements dérogatoires		4 642	1 052	(3 590)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		1 336	775	(561)
Dépréciation des immobilisations		3 581	881	(2 700)
Ajustement provision EMERA		144	156	12
Produit lié au contrat Australie			222 175	222 175
Litige taxe transport			5 120	5 120
Divers		17	6	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 919	233 372	216 453

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices

6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		359 724	64 395	295 329
Résultat exceptionnel		(4 208)	(753)	(3 455)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(25 266)		(25 266)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(26 995)	26 995
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			(1 384)	1 384
Solde IS années antérieures			(698)	698
Résultats et impôts dus à l'étranger			1 231	(1 231)
Incidence intégration fiscale			(947)	947
RESULTAT COMPTABLE		330 250	34 849	295 401

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		13 703
Subventions d'investissement		917
Autres à imposer ultérieurement		1 150
TOTAL ACCROISSEMENTS		15 770
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		5 702
Autres		2 362
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		184 214
TOTAL ALLEGEMENTS		192 278
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		176 508

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2023			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3)}	516 984	103 716	353 072	60 196
Garanties de dispenses de retenue de garantie	5 556	5 556	-	-
Autres engagements donnés ^{(4) (5)}	186 659	24 502	132 133	30 024
Total Engagements donnés	709 199	133 774	485 205	90 220
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	62 421	41 088	14 462	6 871
Garanties de dispenses de retenue de garantie	186	186	-	-
Autres garanties reçues	13 722	11 192	1 977	553
Total Engagements reçus	76 329	52 466	16 439	7 424

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Grèce, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 116 millions d'euros.
- (2) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 130,4 millions d'euros ont été émises.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group aux Emirats Arabes Unis, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 126,5 millions d'euros ont été émises.

- (4) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (5) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 105,2 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2023 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2023			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	65 037	4 539	13 691	46 807
Locations immobilières	44 926	19 515	21 857	3 554
Totaux	109 963	24 054	35 548	50 361

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2023 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2023			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 905	2 119	1 523	263
Matériel de transport	849	659	162	28
Matériels informatiques	5 030	3 068	1 962	-
Matériel et équipement	3 932	1 995	1 937	-
Totaux	13 716	7 841	5 584	291

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2023, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 114,3 millions d'euros (125,6 millions d'euros au 31 décembre 2022).

- Le 16 décembre 2016, Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros. Naval Group a satisfait à cet engagement au travers de la conclusion d'une convention de compte courant avec Naval Energies portant sur une avance d'un montant de 40 millions d'euros.
- La Direction Générale pour l'Armement demande que Naval Group et Chantiers de l'Atlantique garantissent l'exécution de chaque marché du programme du Porte-Avions Nouvelle Génération dont MO Porte-Avions (MO PA), société commune détenue à 65% par Naval Group et 35 % par CDA, est titulaire.
Dans ce cadre, le Conseil d'administration de Naval Group a autorisé l'émission de quatre garanties aux termes desquelles Naval Group s'est engagé irrévocablement à reprendre les droits et obligations de MO PA au titre des marchés suivants, en cas de manquement substantiel de MO PA affectant l'exécution desdits marchés :
 - Marché d'Avant-Projet Détaillé, premier marché subséquent (Autorisation du 17 février 2023)
 - Marché EIS / ASN4G (Autorisation du 27 juin 2023)
 - Marché Dérisquages, deuxième marché subséquent (Autorisation du 27 juin 2023)
 - Marché d'Etudes de Levée de Risques, troisième marché subséquent (Autorisation du 17 octobre 2023)

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2023
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	14 815
Livre sterling (GBP)	25 458
Real brésilien (BRL)	8 792
Contrat de vente à terme	
Roupie indienne (INR)	1 591
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	2 053
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	

7.4 Litiges

Aucun litige significatif n'est à mentionner



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Naval Group

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Naval Group

Société anonyme

RCS Paris 441 133 808

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société Naval Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Naval Group à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes

qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.2.3 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels précise que les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et des participations concernées, et à vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la direction générale et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note 2.4 « Principes, règles et méthodes comptables – Traitement des opérations à long terme » de l'annexe aux comptes annuels précise que votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement par les coûts. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société dans ce domaine ainsi que leur évolution en raison du passage à l'avancement par les coûts et à apprécier les données ainsi que les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des

procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 29 février 2024

Les Commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:

 163F31696D3F421...

Juliette Decoux-Guillemot
 Associée

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

 6C00CE4045334EA...

Nour-Eddine Zanooua
 Associé

Comptes annuels de Naval Group SA

au 31 décembre 2023

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

- 1. Faits caractéristiques de la période**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- 4. Informations relatives au bilan actif**
- 5. Informations relatives au bilan passif**
- 6. Informations relatives au compte de résultat**
- 7. Autres informations**
 - 7.1. Evènements postérieurs à la clôture**
 - 7.2. Engagements hors bilan**
 - 7.3. Instruments financiers**
 - 7.4. Litiges**

I. BILAN AU 31/12/2023

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et. provisions.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			300 373	259 572	40 801	49 547
Fonds commercial			474 067	247 712	226 355	226 355
Immobilisations en-cours			23 906		23 906	15 043
Avances et acomptes			22		22	108
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			58 586	21 976	36 610	35 542
Constructions			652 564	333 575	318 989	296 034
Installations techniques, mat. et outillage indust			453 048	314 707	138 341	126 566
Autres immobilisations corporelles			391 598	263 238	128 361	122 792
Immobilisations en cours			91 173		91 173	81 556
Avances et acomptes			3 056		3 056	2 806
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations		note 2	519 049	325 586	193 463	169 230
Créances rattachées à des participations		note 8	47 810	47 810		
Autres titres immobilisés		note 8	11 830	1 385	10 445	10 605
Prêts		note 8	24 082		24 082	18 241
Autres immobilisations financières		note 8	1 513		1 513	1 276
ACTIF IMMOBILISE			3 052 678	1 815 560	1 237 118	1 155 700
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			461 867	24 345	437 522	409 031
En-cours de production de biens			40 472	3 410	37 062	27 464
En-cours de production de services			1 941		1 941	843
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			1 305 082	4 476	1 300 606	1 040 496
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés		notes 4 ; 8	13 142 139	6 263	13 135 876	11 939 065
Autres créances		note 8	450 553	67 246	383 307	386 838
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement		note 3	1 002 195		1 002 195	1 428 274
Disponibilités			335 552		335 552	164 259
Charges constatées d'avance		notes 4 ; 8	56 026		56 026	54 873
ACTIF CIRCULANT			16 795 828	105 740	16 690 088	15 451 145
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			1 838		1 838	22
TOTAL GENERAL			19 850 345	1 921 300	17 929 045	16 606 867

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	451 475	292 530
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			295 401	327 845
Subventions d'investissement			3 550	4 000
Provisions réglementées			53 051	51 986
CAPITAUX PROPRES			1 441 221	1 314 105
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			5 334	5 570
AUTRES FONDS PROPRES			5 334	5 570
Provisions pour risques		note 6	638 659	690 991
Provisions pour charges		note 6	86 472	86 561
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			725 131	777 552
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8	72 794	45 909
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			12 943 342	12 012 586
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 ; 8	1 697 494	1 446 468
Dettes fiscales et sociales		note 7	481 799	495 190
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			38 937	33 658
Autres dettes			60 197	71 523
Produits constatés d'avance		notes 7 ; 8	462 124	403 827
DETTES			15 756 687	14 509 162
Ecart de conversion passif			672	477
TOTAL GENERAL			17 929 045	16 606 867

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

RUBRIQUES euros	en k	31/12/2023			31/12/2022
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens		1 579 053	1 043 434		2 321 049
Production vendue de services		1 390 322	210 339		1 686 345
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		2 969 375	1 253 773	note 9	4 007 394
Production stockée					4 985
Production immobilisée					9 308
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation					4 902
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				note 10	154 003
Autres produits					74 912
PRODUITS D'EXPLOITATION					4 527 094
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					470 945
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					(21 719)
Autres achats et charges externes				note 11	2 041 119
Impôts, taxes et versements assimilés					59 987
Salaires et traitements				note 12	905 366
Charges sociales					422 056
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	109 899
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	119
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	11 149
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	153 107
Autres charges					6 671
CHARGES D'EXPLOITATION					4 238 657
RESULTAT D'EXPLOITATION					288 437
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN					0
Produits financiers de participations					90 240
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					261
Autres intérêts et produits assimilés					20 839
Reprises sur provisions et transferts de charges					17 848
Différences positives de change					10 077
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					149
PRODUITS FINANCIERS					84 816
Dotations financières aux amortissements et provisions					110
Intérêts et charges assimilées					10 041
Différences négatives de change					6 907
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES					13 529
RESULTAT FINANCIER				note 13	122 355
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					219 159
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					227 300
Produits exceptionnels sur opérations en capital					2 506
Reprises sur provisions et transferts de charges					3 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS					5 488
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					1 527
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					7 025
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					8 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES					9 696
RESULTAT EXCEPTIONNEL				note 14	216 453
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					47 288
Impôts sur les bénéfices				note 15	60 479
TOTAL DES PRODUITS					4 617 398
TOTAL DES CHARGES					4 300 443
BENEFICE OU PERTE					295 401

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

Le total du bilan avant répartition est de 17 929 045 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 4 617 398 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 295 401 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2023.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra le 22 mars 2024.

L'exercice 2023 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- plus de 3 milliards de prises de commandes ;
- un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,3 milliards d'euros ;
- des réussites opérationnelles avec notamment la livraison à la Marine nationale du SNA *Duguay-Trouin*, l'entretien intermédiaire du porte-avions *Charles De Gaulle*, la livraison d'une première corvette Gowind pour les Emirats Arabes Unis (EAU), un cinquième sous-marin pour la marine indienne, et la mise à flot de la première frégate de défense et d'intervention (FDI) pour la marine grecque.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié des règlements publiés ultérieurement et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- Mali technique :
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 – 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (§ 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès lors que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués à partir d'un certain nombre d'années de services et de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.
La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite.
Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'intervenants financiers.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **GPEC**

Dans le cadre d'un transfert du savoir, l'accord du 07 septembre 2020 permet aux personnels ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe et âgés de plus de 58 ans de s'engager sur une date de départ en retraite entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2025.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, une majoration de leur indemnité de départ à la retraite d'une valeur de 3 mois de salaire ou d'un rachat de trimestres à hauteur de 4 maximum.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer le 07 septembre 2024 tel que mentionné dans l'avenant signé le 11 juillet 2023.

- **Long Term Incentive Plan ou LTIP**

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 20 février 2019, a décidé de faire usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale et a arrêté un plan de rétention (*Long Term Incentive Plan* ou LTIP) couvrant la période 2019-2022 et portant sur l'attribution au profit de certains membres du personnel salarié de Naval Group de 69.000 actions gratuites de la Société sous réserve de l'atteinte de conditions de performance prévues par ce plan.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 février 2023, a constaté l'atteinte des conditions de performance prévues par le LTIP 2019-2022, l'attribution définitive et la remise par la Société aux bénéficiaires concernés de ce plan de 13.101 actions ordinaires existantes de la Société.

3.NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 448 393 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes :

- Extension du bâtiment Le Gris à Cherbourg
- Extension d'un bâtiment à Indret
- Sortie des immobilisations après les inventaires effectués (essentiellement dans le matériel informatique)

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 440 779) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2023 sont de 176 304 k€.
Ces fonds de commerce n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation en 2023 et la provision pour dépréciation cumulée est de 71 408 k€ au 31 décembre 2023.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	775 494	34 631	11 542	215	798 368
Immobilisations incorporelles	775 494	34 631	11 542	215	798 368
Terrains	57 035	3 071		1 520	58 586
Constructions sur sol propre	263 553	24 172	23	2 453	285 248
Constructions sur sol d'autrui	54 995	4 430	12	4 909	54 504
Constructions installations générales, agencements et aménagements	290 102	25 182		2 473	312 811
Installations techniques, matériel et outillage industriel	422 082	36 964	143	5 855	453 048
Installations générales, agencements et aménagements divers	204 468	17 022	88	4 650	216 752
Matériel de transport	4 643	615	152	16	5 090
Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 048	19 243	13	2 521	169 757
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	81 556	71 786	62 096	73	91 173
Avances et acomptes	2 806	251			3 056
Immobilisations corporelles	1 534 287	202 735	62 528	24 470	1 650 025
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	542 905	23 954			566 860
Autres titres immobilisés	11 830				11 830
Prêts et autres immobilisations financières	19 517	9 584		3 506	25 595
Immobilisations financières	574 253	33 538		3 506	604 285
TOTAL GENERAL	2 884 034	270 905	74 070	28 191	3 052 678

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial		176 304			176 304
Autres immobilisations incorporelles		236 729	23 057	215	259 572
Immobilisations incorporelles		413 034	23 057	215	435 876
Terrains		21 493	1 783	1 301	21 976
Constructions sur sol propre		115 493	9 321	1 748	123 066
Constructions sur sol d'autrui		22 668	2 974	4 330	21 312
Constructions installations générales, agencements et aménagements		169 373	17 770	2 249	184 895
Installations techniques, matériel et outillage industriels		293 338	25 166	5 713	312 791
Installations générales, agencements et aménagements divers		128 329	11 116	3 559	135 887
Matériel de transport		3 273	293	16	3 550
Matériel de bureau et informatique, mobilier		101 650	18 289	2 451	117 488
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles		855 618	86 713	21 365	920 965
TOTAL GENERAL		1 268 651	109 770	21 580	1 356 841

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (109 347 k€) et en charges exceptionnelles (423 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	71 408			71 408
Immobilisations incorporelles	71 408			71 408
Terrains				
Bâtiments	3 601	259	792	3 068
Logements	84		3	81
Installations générales	308		214	94
Ouvrage d'infrastructures	1 090		32	1 059
Matériel industriel	2 156	64	322	1 899
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	22		5	17
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 114	400	440	6 073
Matériel de transport				
Matériel informatique		12		12
Autres matériels de bureau et informatique		222		222
Mobilier		6		6
Immobilisations corporelles	13 375	964	1 808	12 531
TOTAL GENERAL	84 783	964	1 808	83 938

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	4 381	77 315	21 850		849	1 803	
MOPA 2	100%	70	(22)	104	45		0	(3)	
Sirehna	100%	300	8 887	4 239	4 239		15 635	503	604
DES	49%	500	160	245	245		92 799	1 396	620
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	360 932 INR	1 047	1 047		849 801 INR	65 232 INR	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(134 293) MYR	853	0		101 623 MYR	43 767 MYR	
Itaguaí Construções Navais	41%	1 726 BRL	(33 473) BRL	79	79	21 000	86 979 BRL	(361 280) BRL	
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	17 091 BRL	2 391	2 391		0 BRL	2 659 BRL	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	6 383 SGD	51	51		34 688 SGD	6 462 SGD	5 369
Naval Group Coopération	100%	700	240	700	700		0	451	450
Naval Group Participations	100%	1 400	(3 926)	1 400	0		0	(143)	
Armaris Quater	100%	37	32	37	37		0	(4)	
Armaris Quint	100%	36	(21)	57	0		0	(20)	
Armaris Sixt	100%	36	(19)	58	14		0	(3)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	0	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	(74 454)	263 758	0		0	848	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	14 688 MYR	1 969	1 969		16 051 MYR	4 498 MYR	
Kership	45%	5 000	3 768	2 250	2 250		210 954	5 065	4 050
Naval Group Support	100%	64	(36 763)	2 450	0		7 548	(1 583)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	(2 378) AUD	2 092	2 092		0 AUD	1 785 AUD	2 665
Technicatome	20,32%	22 140	239 803	113 404	113 404		554 508	90 817	6 524
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902		13 924	13 924		2 482 000	127	
MO - Porte avions	65%	100	495	69	69		96 653	1 537	505

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	4 000	(441)	4 000	2 500		4 011	246	
Naval Group BV	100%	100	68 (*)	100	100		696 (*)	22 (*)	
Naviris Holding	50%	5 000	(6 243)	2 500	2 500		0	1 500	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000 EGP	6 387 EGP	0	0		85 936 EGP	19 262 EGP	
Naval Group Ré	99,99%	10 000	0	10 000	10 000		0	0	
Naval Group Hellas	100%	25	0	25	25		0	(248)	
Jeumont Electric	31,47%	44 262	0	13 929	13 929	2 563	0	0	
Total				519 049	193 463	23 563			20 787

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien (*) Données provisoires 2022
MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour
EGP = Livre Egyptienne AUD = Dollar Australien

- En 2023, Naval Group SA a créé les sociétés Naval Group Ré (capital de 10 000 k€) et Naval Group Hellas (capital de 25 k€).
- En décembre 2023, Naval Group SA a pris une participation de 31,47% dans la société Jeumont Electric pour un montant de 13 929 k€.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	225
Fonds Financière De Bienne Compartiment 1	6,29%	276	220
Fonds Financière De Bienne Compartiment 2	10,36%	0	0
Fonds Financière De Bienne Compartiment 3	6,27%	5 000	5 000
Fonds Atalaya	31,70%	0	0
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	5 000
TOTAL		11 830	10 445

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 843
Participations	519 049
Créances rattachées à des participations	
Prêts	23 730
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	639
Avances et acomptes versés sur commandes	297 062
Créances clients et comptes rattachés	222 865
Autres créances	114 585
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	72 792
Avances et acomptes reçus sur commandes	242 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 125
Autres dettes	50 833

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé 66 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		461 867	24 345	437 522
En-cours de production de biens		40 472	3 410	37 062
En-cours de production de services		1 941		1 941
Produits finis				
TOTAL		504 280	27 755	476 525

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	94	94	
VMP	1 002 101	1 002 101	
TOTAL	1 002 195	1 002 195	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 992 344 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 9 757 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	12 257 686 k€	10 970 941 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	56 026 k€	54 873 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 300 000			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice en k euros		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 314 105
Distributions sur résultats antérieurs		(168 900)
Capitaux propres après distributions		1 145 205
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées		1 065
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	450	
Autres variations (report à nouveau)		158 945
Résultat de l'exercice N-1	158 945	
Résultat de l'exercice N		295 401
SOLDE		296 016
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 441 221

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 292 530 k€
- Résultat 2022 327 845 k€
- Dividendes versés en 2023 (168 900 k€)
- Solde 451 475 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	51 986	3 727	2 663		53 051
PROVISIONS REGLEMENTEES	51 986	3 727	2 663		53 051
Provisions pour litiges	218 281	43 842	77 789	24 240	160 094
Provisions pour garanties	67 421	10 666	5 780	3 547	68 759
Provisions pour pertes à terminaison	27 357	13 927	955	2 388	37 940
Provisions pour amendes et pénalités	30 319	1 001	17 959	310	13 051
Provisions pour pertes de change	22	1 838	0	22	1 838
Provisions pour pensions, obligations similaires	81 521	18 042	8 074	10 128	81 361
Autres provisions pour risques et charges	352 630	76 046	2 708	63 881	362 087
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	777 552	165 362	113 266	104 517	725 131
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	71 408				71 408
Dépréciations sur immobilisations corporelles	13 375	964	1 808		12 531
Dépréciations sur titres de participation	325 865	1 521		1 800	325 586
Dépréciations sur autres immobilisations financ	49 035	411		251	49 195
Dépréciations sur stocks et en cours	24 775	7 441	2 699	1 761	27 755
Dépréciations sur comptes clients	7 236	107	772	308	6 263
Autres dépréciations	67 766	5 020	129	935	71 722
DEPRECIATIONS	559 460	15 463	5 409	5 055	564 459
TOTAL GENERAL	1 388 998	184 552	121 337	109 572	1 342 641
Dotations et reprises d'exploitation		175 997	116 866	97 802	
Dotations et reprises financières		3 770		11 374	
Dotations et reprises exceptionnelles		4 785	4 471	396	

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 32 640 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2023 sur la base des calculs effectués en 2023 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2023 est de 3,20 % contre 3,10 % au 31 décembre 2022.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2023 est de 6,26 % contre 5,70 % au 31 décembre 2022.

Le taux d'inflation est de 2 % comme au 31 décembre 2022.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu est de 2,80 % comme au 31 décembre 2022.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	109 000
Coût des services rendus	9 614
Intérêt sur la dette actuarielle	3 512
Dette actuarielle estimée à la clôture	122 126
Prestations payées	(5 301)
Gains / expérience	7 442
Dette actuarielle calculée à la clôture	124 267

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	88 193
Rendement des placements	3 528
Gain actuariel sur placements	(4 420)
Valeur des placements calculée à la clôture	87 301

Au 31 décembre 2023, le fonds se composait de 54,32 % d'actions, de 27,71 % d'obligations, de 14,27 % d'actifs monétaires et de 8,71 % d'actifs diversifiés.

Le régime de fin de carrière comporte des actifs de couverture placés chez AG2R et la Société Générale dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2023 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus	(9 614)	(12 826)
Intérêt sur la dette actuarielle	(3 512)	(1 039)
Rendement attendu des placements	3 528	1 930
Amortissement coût des services passés	(617)	(966)
(Coût net)	(10 215)	(12 901)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle estimée à la clôture	124 267	109 000
Valeur des placements à la clôture	(87 301)	(88 193)
Déficit	36 966	20 807
Coût des services passés non comptabilisés	(299)	11 566
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(4 027)	(4 647)
Provision nette comptabilisée	32 640	27 726

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 2 031 k€
La réforme des retraites sur l'âge du départ a un impact non significatif dans nos comptes (0,3 M€)
- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 591 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 20 749 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 16 350 K€
- Dans les litiges sociaux, nous avons constaté une provision de 8 000 k€ au titre de la jurisprudence européenne qui donne droit au cumul des congés payés pendant un arrêt maladie simple.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs :	1 321 219 k€	1 172 594 k€
Dettes fiscales et sociales :	231 720 k€	284 219 k€
Fournisseurs immobilisations :	12 644 k€	11 780 k€
Autres dettes :	10 433 k€	14 033 k€
Produits constatés d'avance :	462 124 k€	403 827 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		47 810		47 810
Prêts		24 082	2 563	21 519
Autres immobilisations financières		1 513	71	1 443
Clients douteux ou litigieux		6 517	6 449	69
Autres créances clients		13 135 622	13 111 803	23 819
Personnel et comptes rattachés		508	508	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 539	1 539	
Etat : impôts sur les bénéfices		43 357	43 357	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		249 790	249 790	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		143 440	143 440	
Débiteurs divers		11 918	11 918	
Charges constatées d'avance		56 026	56 026	
TOTAL		13 722 124	13 627 465	94 659

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers	72 794	72 794			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 697 494	1 697 494			
Personnel et comptes rattachés	153 881	153 881			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 847	120 847			
Etat : impôts sur les bénéfices	276	276			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	185 998	185 998			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	20 796	20 796			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 937	38 946			
Groupe et associés	1 475	1 475			
Autres dettes	58 722	58 722			
Produits constatés d'avance	462 124	462 124			
TOTAL	2 813 354	2 813 354			

Les créances à 1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 47 810 k€ qui sont dépréciés à 100%.

Les prêts concernent les filiales Itaguaí Construções Navais pour 21 167 k€ et Jeumont Electric pour 2 563 k€.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 72 792 k€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients privés France	268 933	260 130
Clients étatiques	2 715 587	2 508 560
Total clients France	2 984 520	2 768 690
Clients Export	1 238 110	1 238 666
SOFRANTEM / DCNI	518	38
Total clients Export	1 238 628	1 238 704
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 223 148	4 007 394

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES	en k euros	31/12/2023	31/12/2022
Reprises de provisions et dépréciations		214 668	154 003
Dotations aux amortissements		109 347	109 899
Dotations aux provisions et dépréciations		175 997	164 375

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 105 407 k€ à fin décembre 2023.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 122 009 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Cadres (Niveau 1)	7 994	7 630	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	4 109	3 951	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 720	2 601	1 336	1 513
TOTAUX	14 823	14 182	1 336	1 513

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 71 287 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 84 816 k€ sont principalement :

- les intérêts sur certificats de dépôts pour 28 992 K€
- les revenus des titres de participation pour 20 787 k€
- les reprises sur provision pour insuffisance de la situation nette des filiales pour 9 300 k€
- les intérêts créditeurs pour 9 035 k€
- les intérêts des comptes courants pour 5 849 k€
- les intérêts moratoires clients pour 4 196 k€
- les gains de change pour 2 260 k€
- les produits SOFRANTEM pour 1 989 k€
- les reprises sur dépréciations des titres de participation pour 1 800 k€

Les charges financières de 13 529 k€ sont principalement :

- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 3 000 k€
- les intérêts des comptes courants pour 2 033 k€
- les intérêts moratoires fournisseurs pour 1 897 k€
- les dotations aux provisions pour pertes de change pour 1 838 k€
- les pertes de change pour 1 671 k€
- les dotations pour dépréciation des titres de participation pour 1 521 k€
- les intérêts des emprunts pour 801 k€
- les dotations pour dépréciation des FCPR pour 411 k€

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 NAVAL GROUP SA

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est de (4 208) k€ et s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		1 203		(1 203)
Subventions d'investissement			450	450
Plan d'adaptation de l'Emploi		176	252	76
Amortissements dérogatoires		3 727	2 663	(1 064)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		3 105	154	(2 951)
Dépréciation des immobilisations		1 387	1 808	421
Ajustement provision EMERA		93	144	51
Divers		5	17	12
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 696	5 488	(4 208)

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est de 216 453 k€ et s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		138		(138)
Subventions d'investissement			796	796
Complément prix de cession des titres PRINCIPIA			936	936
Abandon de créance IVA et reprise de provision		19	19	0
Plan Actionnariat Collectif (malis rachat actions)		5 688		(5 688)
Solde dépôt de garantie Egypte		29		(29)
Plan d'adaptation de l'Emploi		1 325	1 456	131
Amortissements dérogatoires		4 642	1 052	(3 590)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		1 336	775	(561)
Dépréciation des immobilisations		3 581	881	(2 700)
Ajustement provision EMERA		144	156	12
Produit lié au contrat Australie			222 175	222 175
Litige taxe transport			5 120	5 120
Divers		17	6	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 919	233 372	216 453

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS
La « Société »

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 15h00,

Les actionnaires de la société Naval Group, Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 563.000.000 € divisé en 56.300.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration, à l'effet de statuer sur les propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Pierre Eric Pommellet, Président-Directeur général de la Société.

La société Thales, représentée par Nathalie Ravilly, et le FCPE Actionnariat Naval Group, représenté par Olivier Teisseire, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée désigne Fériel Redjouani pour Secrétaire.

Nour-Eddine Zanouda, représentant la société ERNST & YOUNG AUDIT, dûment convoqué est présent.

Juliette Decoux, représentant la société MAZARS, Commissaires aux Comptes de la Société, dûment convoquée est présente.

Laurent Bailloux, Secrétaire du Comité Social et Economique Central de l'UES Naval Group, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des 55.735.895 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est, en conséquence, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires, aux Commissaires aux Comptes et au Secrétaire du Comité Social et Economique Central,
- la liste des administrateurs et du Directeur Général,

- la feuille de présence.

Sont également déposés :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2023
- Les comptes annuels sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions réglementées)
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat
- Le dernier bilan social et l'avis du CCE de l'UES Naval Group sur la politique sociale
- Les informations relatives au montant des honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes de la Société
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables et déclare ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président indique que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués ou tenus à la disposition du Secrétaire du Comité Social et Economique Central.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration (comptes sociaux de Naval Group SA et comptes consolidés) portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Naval Group SA et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Examen des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus aux membres du Conseil d'administration
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, y compris pour la partie concernant le groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes sociaux de Naval Group SA de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Voix pour : 55.726.887
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 295 400 840,52 euros, de la façon suivante :

- bénéfice de l'exercice : 295 400 840,52 euros ;
- auquel s'ajoute le report à nouveau : 451 474 793,71 euros.

Formant un bénéfice distribuable de 746 875 634,23 euros :

- à titre de dividende aux actionnaires la somme de 129 490 000 euros, soit un dividende par action de 2,30 euros ;
- et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 617 385 634,23 euros.

Le report à nouveau étant ainsi porté de 451 474 793,71 euros à 617 385 634,23 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 14 juin 2024.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Dividende : 97.610.050 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Dividende : 168 900 000 euros.

Voix pour : 55.726.887

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

[...]



Certifié conforme à l'original
Pierre Eric Pommellet
Président Directeur général